

Extrait du FFII.FR

<http://www.ffii.fr/Que-se-passe-t-il-pour-les-telephones-mobiles-et-les-machines-a-laver>

# **Que se passe-t-il pour les téléphones mobiles et les machines à laver ?**

- Brevets logiciels - Foire aux questions -

Date de mise en ligne : lundi 6 septembre 2004

---

**FFII.FR**

---

La version du Parlement européen autorise les brevets sur des moyens nouveaux d'exploiter les forces de la nature, indépendamment du fait qu'un ordinateur soit exploité ou non. Certains brevets dans le secteur des télécoms (et de l'électronique) sont pourtant si abstraits et vastes que, à l'époque de la « convergence des médias », ils couvriraient aussi l'informatique pure, p.ex. la programmation sur Internet. Comme le montrent différentes études, il y a peu de raisons de supposer que les purs brevets logiciels aient un quelconque effet positif sur l'innovation.